

Règlement du Concours de Courts-métrages « Festival Ptit Clap »

Article 1 : La Ville de Levallois organise un concours de courts-métrages : le « Festival Ptit clap »

Article 2 : Ce concours est ouvert et réservé à toutes personnes âgées de 15 à 25 ans quelque soit le pays de résidence, à l'exclusion des membres du jury et des personnes faisant partie des structures organisant l'événement.

Article 3 : Pour concourir, les participants doivent faire parvenir à l'organisation, un court-métrage dont la durée ne devra pas excéder 14 minutes 59 secondes générique compris.

Etant entendu que :

- Les participants doivent envoyer un court-métrage qu'ils auront réalisé eux-mêmes,
- Les participants ont l'entière liberté de choix quant à la façon directe ou indirecte de traiter leur sujet, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter en finale que des films adaptés à un public mineur.
- L'inscription et la participation au concours sont gratuites.
- Chaque participant ne pourra envoyer qu'un seul et unique court-métrage.
- Même réalisé par plusieurs personnes, chaque court-métrage ne sera signé que par une seule personne ; les prix des gagnants seront attribués à la personne signataire.

Article 4 : Le court-métrage devra être adressé sur l'un des supports suivants, à savoir DVD en format .AVI, .DVD, .MPG ou .VOB, accompagné du formulaire d'inscription dûment complété et signé par le concourant.

Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, le formulaire d'inscription sera donc co-signé par les parents.

Etant précisé que :

- Ledit formulaire est téléchargeable sur le site Internet www.pticlapp.com
- Les documents doivent être expédiés entre le 1^{er} janvier et 31 mars 2012, à l'adresse suivante :

**Festival Ptit Clap
Bureau Information Jeunesse
66 rue Voltaire
92300 Levallois**

- Le support ne sera pas retourné à son auteur sauf si celui-ci en fait la demande et prend soin d'adresser à la société une enveloppe 13 x 18 affranchie au tarif en vigueur.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des éléments qui lui sont envoyés.

Article 5 : Des membres de la ville de Levallois formeront un comité de présélection qui sélectionnera les courts-métrages finalistes qui seront diffusés lors de la cérémonie officielle. Lors de cette cérémonie, le jury de professionnels élira les courts-métrages gagnants en adressant 5 prix : Grand Prix du Jury, 2^{ème} Prix, 3^{ème} Prix, et Prix du Public ainsi que le Prix Dailymotion (qui est indépendant de la sélection des finalistes pour les autres Prix).

Le public présent dans la salle le jour de la cérémonie attribuera par vote sur bulletins anonymes « Le prix du public ».

Un trophée sera attribué à chaque Prix accompagné d'un chèque et de différents lots (pour plus d'information voir sur www.ptitclap/prix.com).

Les prix attribués aux gagnants seront à retirer auprès de l'organisation 66 rue Voltaire à Levallois dans un délai de 3 mois après la date de décision du jury.

Article 6 :

- Les musiques utilisées dans les courts-métrages relèvent de la responsabilité de chacun des réalisateurs.
- Aucun thème ni genre ne sont imposés.
- Les documentaires, les clips vidéo, les films d'animation ainsi que les films réalisés uniquement à partir d'images de synthèses ou 3D ne peuvent concourir au festival car ils ne relèvent pas des mêmes compétences et conditions de travail.
- Les films étrangers doivent impérativement être sous-titrés en langue française.
- Les participants garantissent à la ville de Levallois la jouissance entière et paisible des droits cédés de telle sorte que la ville de Levallois ne puisse être inquiétée ni recherchée pour trouble, revendication ou éviction de quelle que nature que ce soit.
- En outre, la responsabilité de la ville de Levallois ne pourra en aucun cas être engagée, en cas de problème d'acheminement ou de perte du courrier postal et électronique.
- Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral de leurs auteurs, la ville de Levallois se réserve le droit de faire apparaître toute ou une partie des courts-métrage des participants, sur le site www.ptitclap.com et les sites des partenaires du Concours et ce, sans que ces derniers puissent prétendre à une quelconque rémunération.

Article 7 :

La cérémonie de remise des prix aura lieu le dimanche 3 juin 2012 à :

La Salle Ravel du Conservatoire de Levallois

33 rue Gabriel-Péri

92300 Levallois

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.